

Ozone troposphérique

Unité : Microgrammes par m³ d'air ambiant (µg/m³)

Année
2018

Province

Nouveau-Brunswick 52

Zones de santé

Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est s.o.

Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John s.o.

Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée s.o.

Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest s.o.

Zone 5 - Région de Restigouche s.o.

Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne s.o.

Zone 7 - Région de Miramichi s.o.

Communautés

Région de Bathurst, Beresford, Petit-Rocher 49

Région de Bouctouche, Richibucto, Saint-Antoine s.o.

Région de Campbellton, Atholville, Tide Head s.o.

Région de Caraquet, Paquetville, Bertrand s.o.

Région de Dalhousie, Balmoral, Belledune s.o.

Dieppe et Memramcook s.o.

Région de Douglas, Saint Marys, Doaktown s.o.

Région d'Edmundston, Rivière-Verte, Lac Baker 52

Région de Florenceville-Bristol, Woodstock, Wakefield s.o.

Fredericton 51

Région de Grand Bay-Westfield, Westfield, Greenwich s.o.

	Année 2018
Région de Grand-Sault, Saint-Léonard, Drummond	49
Région de Hillsborough, Riverside-Albert, Alma	s.o.
Kedgwick, Saint-Quentin et Grimmer	s.o.
Région de Minto, Chipman, Cambridge-Narrows	s.o.
Région de Miramichi, Rogersville, Blackville	50
Moncton	52
Région de Nackawic, McAdam, Canterbury	s.o.
Région de Neguac, Alnwick, Esgenoopetitj	s.o.
Région de New Maryland, Kingsclear, Lincoln	s.o.
Région de Oromocto, Gagetown, Fredericton Junction	s.o.
Région de Perth-Andover, Plaster Rock, Tobique	s.o.
Région de Quispamsis, Rothesay, Hampton	s.o.
Riverview et Coverdale	s.o.
Région de Sackville, Dorchester, Port Elgin	s.o.
Saint John, Simonds et Musquash	52
Salisbury et Petitcodiac	s.o.
Shediac, Beaubassin-est et Cap-Pelé	s.o.
Région de Shippagan, Lamèque, Inkerman	s.o.
Région de St. George, Grand Manan, Blacks Harbour	s.o.
Région de St. Stephen, Saint Andrews, île Campobello	56
Région de Sussex, Norton, Sussex Corner	54
Tracadie et Saint-Isidore	s.o.

À propos

La description n'est pas encore disponible.

Source

Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, Résultats de la surveillance de la qualité de l'air

Calculs

Détails à venir.

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Microgrammes par m ³ d'air ambiant (µg/m ³)	Valeur basse est souhaitable	GNB-DELG-002

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon